



RIFSEPP

Le syndicat CGT Clermont Métropole vous informe sur la clause de **revoyure RIFSEPP** et notamment sur la partie fixe d'IFSE.

- **Nos revendications** sont la suppression des C3 - B3 et A4 avec une augmentation générale par catégorie de 20 %.

(ex. pour les C2 : 340 € brut + 68 € brut d'augmentation mensuelle

pour les B2 : 450 € brut + 90 € brut d'augmentation mensuelle

pour les A3 : entre 800 et 1 000 € brut + 160 à 200 € brut d'augmentation mensuelle)

- **Nous revendiquons**, pour tous les contractuels sur des postes non permanents, l'attribution du régime indemnitaire équivalent aux titulaires et aux contractuels sur postes permanents.

- **Nous revendiquons** une IFSE additionnelle de quartier pour remplacer la NBI ZUS que les agents ne perçoivent plus et ce depuis plusieurs années.

- **Nous revendiquons** la prime d'insalubrité de 22 € pour tous les agents qui remplissent les conditions.

Suite aux 2 réunions avec la Direction, une enveloppe de 250 000 € est dédiée à la revoyure du RIFSEPP pour toutes les catégories confondues. Nous rappelons que cette clause de revoyure est valable tous les 4 ans et que nous avons déjà un an (avril 2021) de retard sur les négociations.

Rien que la suppression du C3 représente 186 000 €, soit 20 € brut par mois pour 712 agents.

- **Nous revendiquons** pour tous les agents une augmentation des ratio d'avancements.

Nous resterons vigilants et fermes sur nos revendications et continuerons à défendre vos intérêts. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des négociations.

DEPP

Le syndicat CGT Clermont Métropole souhaitait trouver des solutions plus favorables pour les agents de la DEPP travaillant en journée pour la mise en place des 1607 h.

Pour cela nous avons conçu un questionnaire individuel proposant 3 scénarios.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du résultat.

.../...

MEDIATHEQUES

Nos avons été alertés sur la fusion des bassins de lecture Sud, Ouest et Sud-Ouest. Nous resterons très vigilants sur cette réorganisation, par rapport à la sécurité, la santé, les conditions de travail et risques psycho-sociaux pour les agents. Cette décision a été actée par l'autorité territoriale lors du passage en CT du jeudi 10 mars malgré un vote contre unanime de la part des organisations syndicales représentatives. La Direction Générale a signifié dans cette instance qu'il n'y aurait pas de deuxième avis puisqu'il n'y a aucune délibération prise sur ce sujet. Sur sollicitations des agents concernant la mise en application des 1607 h et l'organisation des plannings, nous sommes intervenus auprès de la Direction pour obtenir une certaine souplesse sur l'organisation du temps de travail. Nous rappelons que dans nos revendications **nous demandons la titularisation de tous les contractuels** ainsi qu'un accès permanent au même régime indemnitaire que les titulaires afin de lutter contre la précarité de l'emploi.

CHAUFFEURS DU LIMOUSIN

Nous avons déposé un préavis de grève pour les chauffeurs du Limousin qui demandent un véhicule pour les astreintes. Suite à la réunion avec la Direction le mardi 12 avril et au refus de celle-ci concernant leur demande nous maintenons notre préavis pour de futures actions s'ils le souhaitent. Par contre nous avons pu constater que la collectivité n'a pas hésité à louer un véhicule haut de gamme (une Renault Arkana) . Les chauffeurs eux ne demandent qu'un véhicule d'astreinte dont elle dispose déjà. C'est sûrement trop pour la Métropole, en tout cas trop pour les agents...

Au vu de la situation sociale de plus en plus difficile, nombre d'entre nous se retrouvent en difficulté. L'assistante sociale est là pour nous aider, nous orienter sur les diverses aides existantes et nous accompagner dans les démarches. N'hésitez pas à la contacter.

